



PV REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/08/2021

Séance du 27/08/2021

L'an deux mil vingt et un, le 27 août à 18h00, le Conseil Municipal de commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Francis PERROT, Maire.

Présents : M. Francis PERROT (1 pouvoir), M Francis AUGUSTIN, M Patrice COMBAUD (1 pouvoir), M Patrick DECLUZET, Mme Laurette HERAULT, M Raymond LEBRUN, M Hervé MONTAGNET, Mme Nathalie SERTON-BONNET, Mme Manon SOUPIZON

Absents excusés : M Johnny FASTRE, (a donné pouvoir à M PERROT), Mme Florence SIMON (a donné pouvoir à M COMBAUD)

Secrétaire de Séance : M Patrice COMBAUD

Début de séance 18h02

1/APPROBATION DU COMPTE – RENDU DE LA REUNION DU 11/06/2021

M le Maire soumet au vote le compte rendu de la réunion du 11 juin 2021.

Après en avoir délibéré l'ensemble des membres présent vote **POUR** à l'unanimité des présents soit 9.

2/INTERVENTION DE LA GENDARMERIE

Le Capitaine Sébastien LOIRE fait une présentation du dispositif « Participation citoyenne ». Il propose aux élus de réfléchir sur les personnes qui pourraient être nommées « Référentes ».

Il fait le point sur l'efficacité d'une mise en place de la vidéo protection sur la commune de St Hilaire en Lignières.

Arrivées de Mme SOUPIZON à 18h25 et M DECLUZET à 18h30

3/SALLE DES FETES

- M AUGUSTIN, 1^{er} Adjoint, expose les modifications qui seront apportées dans le cadre de la location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire soumet les modifications proposées par M AUGUSTIN aux membres du conseil municipal présents.

Après en avoir délibéré l'ensemble des conseillers présent vote :

-**POUR** à l'unanimité garder les mêmes tarifs de location soit :

Habitant de la Commune 120€ -Habitant hors Commune 220€ Deuxième jour ½ du 1^{er} jour

**-MISE EN PLACE D'UNE CAUTION DE 200€
POUR 7 VOIX et CONTRE 4 VOIX**

-**POUR** à l'unanimité la mise en place des forfaits charges comme suit :

Electricité période du 1^{er} mai au 30 septembre 15€ (électricité)

Electricité et chauffage période du 1^{er} octobre au 30 avril 40€ (25 € chauffage et 15 € électricité)

-**POUR** à l'unanimité la mise en place d'une facturation de 100€ en cas de perte de la clé de la salle des fêtes.

-**POUR** à l'unanimité la mise en place d'une régie pour la gestion des chèques de cautions.

- **POUR** à l'unanimité la mise en place de la nouvelle convention à compter du 1^{er} Octobre 2021
Les conseillers présents après en avoir délibéré **AUTORISENT** M le Maire à faire appliquer les dispositions prises pour la location de la salle des fêtes et à signer tous les documents liés à ce projet.

- M AUGUSTIN fait le point sur la mise à disposition de la salle des fêtes aux associations. Il est convenu à l'unanimité des présents :

Les associations qui ont leur siège sur la commune de St Hilaire en Lignières disposent des droits suivants :

1/la mise à disposition gratuitement en semaine pour leur activité.

2/deux locations gratuites par an pour 2 manifestations (en week-end)

Monsieur AUGUSTIN propose qu'une convention soit faite entre la commune et chaque association concernée. Celle -ci sera présentée à la prochaine réunion de conseil.

M le Maire demande aux membres de l'assemblée de voter les conditions de mise à disposition de la salle des fêtes aux associations et la mise en place d'une convention.

Les membres présents votent **POUR** à l'unanimité.

La convention sera présentée à la prochaine réunion de conseil.

M le Maire profite de cette question pour parler du point prévu à l'ordre du jour au n°11 « acquisition d'une armoire demandée pour l'association « joie de Vivre », il demande aux membres présents de se prononcer sur cette acquisition.

9 sont POUR et 2 CONTRE

4/REVALORISATION DES CHARGES DE CHAUFFAGE DES LOGEMENTS

M le Maire propose la revalorisation des charges de chauffage comme suit :

Logement Cours de Forge

Le montant sera à compter d'octobre 2021 de 80€ par mois d'octobre à mai inclus, une régularisation en positif ou en négatif sera faite sur les mois suivants.

Logement CHAMPILLET

Le montant à compter d'octobre 2021 sera de 150€ par mois d'octobre à mai inclus, régularisation en positif ou en négatif sera faite sur les mois suivants.

Après en avoir délibéré l'ensemble des conseillers présent vote :

- POUR** à l'unanimité la modification des montants des provisions comme proposée.
- AUTORISE** M le Maire à établir et à signer les avenants pour chaque locataire concerner afin d'appliquer les modifications votées.

5/REMBOURSEMENT D'ASSURANCE

M PERROT explique que suite à un incident, la vitre arrière du véhicule de la commune, a été brisée. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de GROUPAMA.

L'assurance a envoyé un chèque du montant de 263.53€.

Il est demandé aux membres du conseil présent d'autoriser M le Maire à accepter cette indemnisation.

L'ensemble des membres présents, à l'**UNANIMITE**, **AUTORISE** M le Maire à accepter le chèque de GROUPAMA.

6/PROJET BATIMENT TECHNIQUE

M le Maire explique que trois cabinets ont été sollicités :

- Cabinet Eric FOUQUET Montluçon
- Cabinet Merlin Saint-Amand-Montrond
- JM Ingénierie à Bourges

Seul un cabinet a répondu : Eric FOUQUET

L'offres de M FOUQUET est la suivante

HONORAIRES € HT PLANS ENSEMBLE DU PROJET	2850.00€
HONORAIRES HT € ESTIMATIF PREVISIONNEL DE TRAVAUX	400.00€
MONTANT TOTAL DES HONORAIRES € HT	3250.00€
MONTANT TVA 20.00%	650.00€
MONTANT TOTAL	3900.00€

Montant total des honoraires TTC 3900€

Monsieur le Maire demande à l'ensembles des membres du conseil de voter :

L'ensemble des membres présents, à l'**UNANIMITE, VOTE POUR le choix du cabinet Eric FOUQUET et AUTORISE** M le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents liés à cette maîtrise d'œuvre.

7/POINT SUR LES TRAVAUX DE LA FORGE

Pour information M le Maire fait un point sur les dépenses engagées pour le restaurant de la FORGE.

Coût des travaux

Electricité 5150.56€ (ont été PAYES)

Menuisier : 6397.50€ (DEVIS SIGNES – PAS PAYES CAR TRAVAUX PAS TERMINES)

Maçon 12 976.62€ (ont été PAYES) il reste la somme de 13 512.64€

Donc 38 037.32€ (ont été payés ou engagés) sur les 30 000€ budgétés.

8/ DELIBRATION MODIFICATIVE N°2

A la vue de l'évolution des différents projets d'investissement il est nécessaire d'alimenter la section d'investissement.

M le Maire propose la délibération modificative n°2 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNENT

Chapitre 011

Compte 615231 Entretien et réparations voirie : -10 000€

Compte 61551 Matériel roulant : - 4 000€

023 Transfert à la section d'investissement : + 14 000€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

021 Transfert de la section de fonctionnement : + 14000€

Chapitre 20

Compte 2031 Frais d'étude : + 4 000€

Compte 2135 installations générales et agencements : + 10 000€

Après en avoir délibéré les membres du conseil présents votent **POUR** à l'**UNANIMITE**.

9/COURRIER DE MME RENAUD

M le Maire fait lecture du courrier de Mme RENAUD, sollicitant la commune pour le nettoyage d'un chemin. M le Maire explique qu'il lui sera fait une réponse en adéquation avec la qualité du chemin (chemin rural ou voie communale) en expliquant.

10/COURRIER DE M ET MME STRAT (SCI les Cossons).

M et Mme STRAT souhaite acquérir un chemin. Le chemin a été recensé par la S AFER commue « indéfini » de ce fait il fait parti du domaine public de la commune. Si la commune souhaite le vendre il faut procéder à une enquête publique pour que le chemin fasse parti du patrimoine privé de la commune.

Une réponse sera apportée en ce sens à M et Mme STRAT.

Etant donné qu'il existe beaucoup de chemin « indéfini » il faudrait mettre en place un travail pour définir si les chemins doivent rester dans le domaine public. Et de ce fait faire une enquête publique pour l'ensemble des chemins qui devaient passer dans le domaine privé de la commune.

11/QUESTIONS DIVERSES

FIN DE REUNION 21H20